

Création de 5 Plans Locaux de Santé pour renforcer les actions du schéma au plus près des territoires, des populations et des autres acteurs de santé

Fiche 12

Action 1.3.2

Axe 1 : Favoriser l'attractivité et l'aménagement du territoire
Objectif 1.3 : Adapter l'offre aux contraintes territoriales

Constat	<p>Si le schéma départemental « Accès à la santé pour tous en Loir-et-Cher 2015-2020 » permet d'afficher la politique de santé du Conseil général pour les cinq ans à venir sur l'ensemble du territoire, il met aussi en évidence l'absolue nécessité de proposer la création d'un relai au plus près des populations spécifiques et des professionnels de santé. Ce relai sera assuré dans le cadre de plans locaux de santé présentant la déclinaison des actions du schéma, en cohérence avec les prérogatives des autres acteurs de la santé sur chaque territoire</p> <p>Il semble en effet nécessaire de définir le rôle de chaque acteur dans la mise en œuvre du schéma, de structurer et d'appliquer un suivi régulier du schéma pour faciliter sa mise en œuvre et anticiper son évaluation, et de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation des actions</p>
Objectifs	<p>Assurer une répartition équilibrée et adaptée des dispositifs aux besoins des publics sur chaque territoire</p> <p>Impulser et accompagner un partenariat local permanent pour répondre de façon coordonnée aux besoins des publics</p> <p>Engager des coopérations concrètes pour favoriser de nouvelles pratiques en matière de santé et/ou sociale</p> <p>Définir des bases d'une animation territoriale du schéma en veillant à évaluer et à réajuster les objectifs au regard des évolutions du public et des territoires</p> <p>Rendre opérationnelles les actions du schéma en tenant compte des particularités des territoires</p> <p>Assurer une complémentarité et une interaction avec les CLS pour décliner le PTS au plus près des problématiques du territoire</p>
Mise en œuvre	<p>La mise en œuvre du schéma s'appuiera sur les Plans locaux de Santé au nombre de cinq dont les limites géographiques de chacun devraient être calquées sur les secteurs d'intervention des Maisons Départementales de Cohésion Sociale (Blois-Agglomération, Nord-Loire, Contres, Romorantin-Lanthenay et Vendôme)</p> <p>Appui sur les comités de suivi et de pilotage existants, créés pour le suivi du schéma qui auront notamment la charge de décliner et de prioriser les objectifs opérationnels des 5 PLS et assureront le suivi et l'évaluation du plan d'actions, l'adaptation du plan d'actions en fonction des besoins et participation à la préparation du schéma départemental. Ce pilotage doit permettre de renforcer l'animation du dispositif et le partenariat, de formaliser un processus d'évaluation du schéma et optimiser la gestion financière de la politique de santé</p>
Pilotage	<p>Direction Générale Adjointe des Solidarités Direction Stratégie et Pilotage des Solidarités Direction Adjointe Développement Offre et Projets de Santé</p>